

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

Objet : Initier l'administration de l'onguent de mupirocine (Bactroban^{MD}) par voie intra-nasale en néphrologie

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-11-12	2022-09-29
Le comité de pharmacologie	2021-01-20	N/A
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers	2020-12-10	N/A
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-04-07	2022-10-19

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Secteur hémodialyse
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5 dialysé en présence d'un résultat de culture nasale positif de *Staphylococcus aureus* :

- Avant l'installation d'un cathéter veineux central pour hémodialyse (tunnelisé ou non);
- Lors d'un changement d'un cathéter veineux central pour hémodialyse (tunnelisé ou non);
- Porteur d'un cathéter veineux central pour hémodialyse (tunnelisé ou non);
- Porteur d'un cathéter de dialyse péritonéale;
- Porteur d'une fistule artério-veineuse native utilisant la technique du trou de bouchon.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Diminuer les risques d'infection causée par le *Staphylococcus aureus*.

CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité à la mupirocine;
- *Staphylococcus aureus* résistant à la mupirocine.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

À la réception du résultat positif, initier dès la visite subséquente, l'application de l'onguent mupirocine (Bactroban^{MD}) par voie intra-nasale bid, et ce, durant 5 jours.

Par la suite, appliquer mupirocine (Bactroban^{MD}) bid du 1^{er} au 5^e jour de chaque mois pour 2 mois consécutifs.

Après 3 mois consécutifs, effectuer une culture nasale 2 semaines après la fin du traitement de mupirocine, selon l'ordonnance collective : OC-40-r01-Effectuer un prélèvement d'une culture nasale afin de détecter la présence de *Staphylococcus aureus* chez l'usager adulte en néphrologie.

- Si culture nasale négative : arrêt de traitement;
- Si culture nasale positive : reprendre le traitement chaque fois que la culture nasale est positive jusqu'à :
 - Éradication du *Staphylococcus aureus*;
 - Résistance à la mupirocine;
 - Retrait du cathéter;
 - Arrêt de l'utilisation de la technique du trou de bouton pour la ponction de la fistule artério-veineuse native.

Si le traitement est débuté dans les secteurs externes d'hémodialyse :

- Remettre l'ordonnance à l'usager pour la pharmacie communautaire;
- Lors de l'hospitalisation, poursuivre le traitement, le cas échéant.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si une irritation ou une rougeur du nez survient, aviser le néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

CHU de Québec. (2014). Ordonnance collective 2013-OC-PHAR-288 : *Initier l'administration de l'onguent de mupirocine (Bactroban^{MD}) par voie intra-nasale en néphrologie*. Approuvée le 24 janvier 2014 par Dr Alain Naud, président du CMDP.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2022-10-19

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-10-19

Date



Service de néphrologie

Avis à tous

IMPORTANT - Changements pour les appels aux unités satellites

418-525-4444 POSTE 15360

**Veillez noter que les jours fériés, nous sommes ouverts
seulement pour URGENCE.**

INCLUANT LES JOURS FÉRIÉS	Du Lundi au Vendredi entre 8h00 et 16h00 → important de communiquer avec l'<u>INFIRMIÈRE</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 16h00 et 17h00 → faire signaler le <u>néphrologue responsable de la dialyse à domicile</u>
	Du Lundi au Vendredi entre 17h00 à 8h00 → faire signaler le néphrologue de garde
	Samedi et Dimanche → faire signaler le néphrologue de garde

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC LE
PERSONNEL INFIRMIER POUR L'ENSEMBLE DE VOS BESOINS.**

APRÈS 16H00

**→ FAIRE SIGNALER LE NÉPHROLOGUE DE GARDE
→ UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

**Marie-Ève Labbé, Inf.
Coordonnatrice en néphrologie**

Le 17 février 2022.